

circulation et la mort du jeune qu'il transportait sur son scooter. Les deux jeunes avaient demandé l'autorisation de sortir à leurs parents qui étaient donc parfaitement au courant. Ils en avaient l'habitude. Les jeunes gens sérieux et équilibrés, mettaient leur casque, se contentaient d'aller boire un jus de fruit et rentraient à l'heure. Ce jour-là – l'histoire ne dit pas s'il l'avait déjà fait – le jeune conducteur a eu la flemme d'aller jusqu'au rond-point aménagé pour en faire le tour : il franchit délibérément la ligne blanche. Une première voiture arrive qu'il évite. Malheureusement avec la seconde c'est l'accident et son ami éjecté décède. Les parents de ce jeune conducteur ont démontré qu'ils avaient donné une bonne éducation à leur fils et qu'ils ne pouvaient pas prendre plus de précautions que celles qui avaient été prises. Dans cette affaire l'assurance chef de famille fut mise hors de cause, mais l'assurance du scooter fonctionna. Aujourd'hui une telle décision serait quasiment impossible.

La responsabilité pénale de l'enfant

De même la responsabilité pénale de l'enfant peut être très tôt engagée et la justice peut lui demander des comptes et le punir de ses bêtises. Dans notre pays, un enfant peut être traduit devant un tribunal dès l'âge de sept ou huit ans. Certes, pour des faits commis avant treize ans, on ne pourra pas le punir, le mettre en prison ou lui infliger une amende, mais on pourra lui imposer un certain nombre de mesures dites « éducatives » très lourdes, comme le placement dans une institution jusqu'à sa majorité, l'éloignement de sa famille, l'encadrement par des éducateurs... Un garçon ou une fille de sept ou huit ans qui vole dans un grand magasin peut donc se voir imputer un délit. Reste qu'un enfant qui vole un chocolat est formellement un délinquant, mais ne l'est pas nécessairement pas au sens sociologique du terme. Si ses parents réagissent intelligemment, sans cautionner ses actes, il passera la plupart du temps à autre chose sans qu'il y ait besoin de mobiliser la justice